



EXFOUR est votre partenaire compétent et fiable qui vous soutient considérablement en matière d'AVS, d'AI, d'APG, d'allocations de maternité et de paternité, d'allocations familiales, d'indemnités journalières en cas de maladie et bien plus encore.

Nos services vous apportent des avantages considérables et durables:

- Vous et votre entreprise.
- Votre service des ressources humaines.
- Vos collaborateurs.

Les caisses EXFOUR:

- sont actives dans tous les cantons suisses.
- communiquent dans toutes les langues nationales et en anglais.
- permettent un traitement entièrement électronique des opérations quotidiennes.

«La collaboration avec la caisse de compensation AVS EXFOUR est très professionnelle. Les collaborateurs disposent de connaissances approfondies et m'apportent un soutien compétent en cas d'incertitudes concernant les questions relatives au personnel.

Le contact téléphonique est facile et toujours aimable, ce qui rend la collaboration particulièrement agréable.»



Melanie Cangina,
Directrice adjointe
Renovita Wilen GmbH



Voici comment la caisse de compensation AVS vous soutient:

- Dans toute la Suisse, pour tous les sites, un décompte annuel avec un taux de contribution aux frais administratifs.
- Contributions avantageuses aux frais administratifs avec remboursements ponctuels, grâce à la large diversification de nos associations professionnelles et organisations à but non lucratif.
- Participation aux décisions et influence sur les activités opérationnelles grâce à la présence de représentants économiques des associations professionnelles au sein du comité directeur de la caisse.
- Effets de synergie significatifs pour le traitement des allocations familiales et pour la caisse d'indemnités journalières en cas de maladie.
- Possibilité d'effectuer les opérations quotidiennes de manière entièrement électronique, indépendamment du lieu et de l'heure (connect).
- Délais de traitement courts.
- Des collaborateurs compétents et à l'écoute.

Voici comment la caisse d'allocations familiales vous soutient:

La **seule caisse**, qui pour tous les membres, entre directement en contact avec les collaborateurs pour déterminer et vérifier les droits aux allocations.

Vous recevrez la décision concernant le versement ou la suspension des allocations familiales.

Vous garantisiez ainsi également un contact conforme à la protection des données avec vos collaborateurs.

- Toutes les succursales de tous les cantons effectuent un seul décompte annuel de compensation.
- Les indemnités cantonales supplémentaires sont regroupées dans un taux de cotisation unique. Grâce à la simplification administrative que représente le décompte unique, votre charge administrative est considérablement réduite.
- Taux de cotisation avantageux grâce à des communautés de risque favorables.
- Traitement rapide et gestion électronique complète des activités quotidiennes, indépendamment du lieu et de l'heure.



«Le contact direct entre la caisse d'allocations familiales Exfour et nos collaborateurs ayant droit à des allocations, allège considérablement la charge de travail de mon équipe, tout en garantissant la confidentialité.»



Sandra Strub-Nussle,
Responsable Payroll Switzerland
SIKA Schweiz AG

«L'organisation à but non lucratif de la caisse d'indemnités journalières EXFOUR me soutient financièrement et accompagne nos collaborateurs de manière étroite et professionnelle.»

MZO

Thomas Ineichen,
Directeur général
Musikschule Zürcher Oberland



Voici comment l'assurance indemnités journalières en cas de maladie vous soutient:

- Taux de cotisation avantageux grâce à une gestion non lucrative (organisation à but non lucratif).
- Solutions d'assurance flexibles en termes de montant des indemnités journalières et de durée de report.
- Décharge de l'obligation de maintien du salaire.
- Accompagnement individuel des collaborateurs en cas de sinistre.
- Possibilité d'effectuer les tâches quotidiennes de manière entièrement numérique, indépendamment du lieu et de l'heure (connect).
- Gains de synergie grâce à l'expérience acquise dans le domaine de l'AVS et de l'AI.

Sept associations professionnelles, représentant 900 entreprises et 45'000 employés, font confiance à nos services.

Nous proposons des solutions compétentes, rapides et sur mesure dans toute la Suisse, dans toutes les langues nationales et en anglais.

Notre objectif est de vous aider et de vous soulager dans tous les domaines liés aux assurances sociales, tant sur le plan financier que matériel et personnel.

(Domizilliegenschaft an der Malzgasse 16 in 4052 Basel)



VERBAND SCHWEIZERISCHER PRIVATSCHULEN VSP
FÉDÉRATION SUISSE DES ÉCOLES PRIVÉES FSEP
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLE SCUOLE PRIVATE FSSP



Schweizerischer Verband der Direktverkauferinnen
Association Suisse pour la Vente Directe

+ KUNSTSTOFF
.swiss

SwissFur
Schweizerische Fuchsfelle
Association of Swiss Fur Traders



INTERESSENGEMEINSCHAFT KERAMIK SCHWEIZ
COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS CÉRAMIQUE SUISSE

VEREINIGUNG SCHWEIZER GLASFABRIKEN
GROUPEMENT DES VERRERIES SUISSES



ziegelindustrie schweiz
industrie suisse de la terre cuite
industria del laterizio svizzera

Bureau

La CAISSE DE COMPENSATION AVS a son siège et ses locaux à Bâle. Elle est active dans toute la Suisse et assiste ses clients en allemand, en français, en italien et de plus en plus en anglais. Pour simplifier l'exécution des tâches administratives, elle met à disposition sa propre plate-forme internet (connect).

Avec leur équipe de 30 employés, les trois caisses EXFOUR veulent soutenir resp. soulager les employeurs, les indépendants et les assurés affiliés et les conseiller dans l'exécution des nombreuses tâches de manière consciencieuse et compétente. Les trois toits dans le logo représentent les trois caisses: «Tout sous le même toit» et symbolisent les divers services interconnectés qu'offrent les CAISSES EXFOUR.

Description concise

La CAISSE DE COMPENSATION AVS EXFOUR, qui appartient au secteur privé, est une entreprise de service du 1er pilier. Environ 850 employeurs et indépendants avec environ 44'900 employés y sont affiliés. La caisse de compensation AVS est une institution de droit public selon la législation concernant l'AVS. La caisse est également chargée de la gestion de la CAISSE DE COMPENSATION FAMILIALE du même nom.

Services

Ses tâches principales comprennent l'exécution compétente et axée sur le client de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance invalidité (AI) et assurance perte de gain (APG) ainsi que la perception des cotisations de l'assurance-chômage (AC). La caisse participe en outre à l'exécution de l'assurance-maternité du canton de Genève ainsi qu'au fonds cantonal de formation professionnelle du canton du Tessin.

Les services sont financés par des taux de contributions aux frais d'administration avantageux déterminés par la somme des salaires et échelonnés de manière fortement dégressive

EXFOUR

Malzgasse 16, 4052 Basel

Tel. 061 206 00 00

www.exfour.ch, info@exfour.ch

Nous nous réjouissons de vous compter parmi nous!